



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/IPF/1996/23
20 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts
Troisième session
9-20 septembre 1996
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS
MULTILATÉRAUX, Y COMPRIS LES MÉCANISMES JURIDIQUES APPROPRIÉS

Elément de programme V.1 : Organisations internationales et institutions
et instruments multilatéraux

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport offre un aperçu et une description des institutions et instruments existants, y compris leur rôle et leur mandat ayant un rapport avec les éléments I à IV du programme du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, et met en évidence les liaisons institutionnelles, les lacunes, les domaines qui méritent d'être développés, ainsi que les éventuels doubles emplois. Il tient compte des délibérations de l'initiative Suisse-Pérou dans le secteur forestier.

Le rapport, qui est délibérément tourné vers l'avenir, reconnaît la nature plurisectorielle des questions complexes liées aux forêts et examine les fonctions et les activités que les organisations internationales et régionales ainsi que les institutions et les instruments multilatéraux doivent assumer pour faire respecter les ordres de priorité dont il a été convenu au niveau international pour l'avenir des forêts. Il tient compte de l'évolution des conditions dans lesquelles les organisations exercent leurs activités et de celles au sujet desquelles elles disposent d'un avantage comparatif international. Il évalue ensuite les besoins et les fonctions spécifiques concernant les forêts qui sont envisageables au niveau international. Il décrit succinctement le rôle des organisations non gouvernementales et du secteur privé.

* E/CN.17/IPF/1996/13.

Le rapport laisse entendre que la question n'est pas de savoir dans le cadre de combien d'instruments et d'organismes des activités ont lieu concernant les forêts, mais s'il existe des mécanismes qui permettent de formuler un programme politique international concernant les forêts et des moyens pour coordonner et mobiliser les différents atouts et les différentes capacités des institutions et des instruments dans ce domaine.

Il faut que les enceintes internationales dans lesquelles on examinera les politiques et on en débattrait comportent une série structurée d'organes liés les uns aux autres pour traiter véritablement des principales questions relatives aux forêts, et qu'il existe aussi un mécanisme permettant un dialogue de haut niveau concernant les priorités et les principales questions selon un mode de traitement cohérent, global et intégré.

La difficulté de coordonner l'action tient manifestement en grande partie à ce que chaque organisme doit suivre les instructions de son organe directeur dans le contexte international actuel et qu'il n'existe pas de véritable mécanisme intergouvernemental pour guider, au sujet des forêts, une action commune relativement continue, qui ne peut être véritablement obtenue que par la coordination.

Les ONG (par exemple, les organismes du secteur privé et ceux qui s'occupent de l'environnement du développement, les organisations des populations autochtones et des habitants des forêts, etc.) jouent des rôles divers au niveau international. Certaines ONG internationales sont particulièrement bien placées pour participer aux travaux qu'entreprendront les organismes des Nations Unies qui ont des activités forestières.

Parce qu'elles sont déterminées par les engagements contractés par les Etats, les questions et les activités concernant les forêts qui résultent de conventions diffèrent quelque peu par leur nature de celles dont s'occupent les organisations et les institutions. Certains instruments ne sont entrés en vigueur que récemment et il reste à voir comment ils seront appliqués et quelles seront leurs conséquences.

Le Groupe intergouvernemental spécial voudra peut-être examiner des propositions concernant, par exemple, la création d'une enceinte de haut niveau vouée à l'examen des politiques internationales, le renforcement d'activités favorisant la formulation de politiques internationales, la nette amélioration des capacités de collecte et d'analyse des données stratégiques, l'appui aux activités et aux institutions de recherche-développement en foresterie, la définition de mécanismes et d'arrangements de coordination et de collaboration, et l'opportunité d'instituer de nouveaux systèmes internationaux de financement en commun.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	4
II. ÉVOLUTION DU CONTEXTE	5
III. ORGANISATIONS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EXISTANTS	7
IV. CADRE INTERNATIONAL ET DOMAINES QUI DOIVENT ÊTRE DÉVELOPPÉS	9
A. Enceintes internationales pour les questions de principes applicables	10
B. Systèmes d'acquisition de données internationales	11
C. Systèmes d'analyse stratégique	12
D. Recherche scientifique, analyse et développement	13
E. Projets pilotes	14
F. Systèmes de vulgarisation	15
G. Développement de capacité	16
H. Capitaux d'investissement	16
I. Coordination des efforts internationaux	17
J. Instruments internationaux	18
K. Observations générales	18
V. LE RÔLE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET DU SECTEUR PRIVÉ AU NIVEAU INTERNATIONAL	19
A. Organisations non gouvernementales	19
B. Secteur privé	20
VI. MÉCANISMES DE COORDINATION ET ARRANGEMENTS SPÉCIAUX	21
A. Mécanismes de coordination	21
B. Arrangements spéciaux	22
VII. ACTIONS POSSIBLES	23
Annexe 1. Brève description des organisations et des conventions internationales et estimation de la participation la plus utile pour les éléments de programme I.1 à IV du programme de travail du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts	25

I. INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte de la mise en oeuvre du premier élément de programme (V.I) de la catégorie V (Organisations internationales et institutions et instruments multilatéraux, y compris les mécanismes juridiques appropriés) du programme de travail du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts (le Groupe).

2. Les travaux entrepris dans le cadre de l'élément de programme V.1 découlent des décisions prises à la troisième session de la Commission du développement durable et explicitées à la première session du Groupe.

3. Selon la définition qui lui a été donnée par la Commission du développement durable à sa troisième session, l'élément de programme V.1 consiste à mieux cerner les travaux menés par les organisations internationales et les institutions multilatérales et, le cas échéant, dans le cadre des instruments existants, dont la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et l'Accord international sur les bois tropicaux, sur les questions liées aux forêts, y compris les décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) relatives aux forêts, et les liens institutionnels qui en découlent afin de déterminer les lacunes et les domaines où une intervention plus poussée est nécessaire ainsi que les domaines où il y aurait double emploi.

4. Ultérieurement, le Groupe à sa première session a souligné qu'il fallait élaborer un rapport contenant une vue d'ensemble et une description des institutions et instruments existants, y compris leur rôle et leur mandat par rapport aux éléments de programme I à IV et identifiant les liens institutionnels, les lacunes, les domaines où une intervention plus poussée est nécessaire ainsi que ceux où il y aurait double emploi. Il a décidé aussi que la discussion de fond de l'élément de programme V.1 aurait lieu à sa troisième session.

5. Le bref examen initial de l'élément de programme V.1 à la deuxième session du Groupe a donné l'occasion de réaffirmer les vues exprimées à la troisième session de la Commission et à la première session du Groupe. En outre, le Groupe a dit, entre autres, qu'il fallait rechercher des solutions qui permettent d'améliorer, afin d'en retirer le maximum d'efficacité et d'utilité, la coopération et la coordination entre les institutions interrégionales et régionales qui s'occupent des forêts et, le cas échéant, de réorganiser les structures actuelles de direction de ces institutions, ceci afin d'accroître le plus possible la coordination entre elles et de tirer le meilleur parti de leurs avantages comparatifs; il fallait aussi étudier les solutions qui permettent aux autres organismes (par exemple, ONG, OIG et organismes de recherche) de participer utilement aux activités des organismes des Nations Unies.

6. Le présent rapport a été établi par le secrétariat du Groupe, en consultation avec l'Équipe spéciale interorganisations de haut niveau sur les forêts, de caractère informel. Pour cela, le secrétariat a tenu compte des

délibérations de l'Initiative Suisse-Pérou qui appuie l'élément de programme V.1. Il a largement exploité les renseignements recueillis dans le contexte de cette Initiative, ainsi que les résultats des débats d'experts indépendants qui ont eu lieu à deux réunions tenues, l'une du 5 au 7 mars 1996, l'autre du 24 au 28 juin 1996, y compris les conclusions générales qui y ont été formulées.

7. Le rapport aborde la question sous un angle prospectif, reconnaît la nature intersectorielle des questions complexes liées aux forêts et examine quelles fonctions et activités les organisations internationales et régionales ainsi que les institutions et les instruments multilatéraux devraient accomplir pour faire respecter les ordres de priorité concernant les forêts établis d'un commun accord au niveau international. Il ne se veut pas une analyse approfondie des résultats obtenus dans le passé par les divers organismes. Une telle analyse nécessiterait, entre autres, des évaluations aux niveaux national et local qui ne permettent pas les ressources disponibles pour l'établissement du rapport, dans les délais impartis au Groupe.

8. Le rapport expose brièvement l'évolution des conditions dans lesquelles ces organismes exercent leurs activités et examine les fonctions générales dont chacun peut s'acquitter le mieux, avec un avantage comparatif international. Il évalue ensuite certains des besoins et des fonctions particuliers concernant les forêts qui seraient envisageables au niveau international. Les éléments détaillés de cette évaluation des besoins seront aussi présentés à l'issue du processus actuel entrepris par le Groupe au sujet des éléments de programmes I.1 à IV. Le rapport décrit un cadre qui se prêterait aux actions internationales ainsi que les domaines où une intervention plus poussée serait justifiée. Il présente succinctement le rôle des organisations non gouvernementales et du secteur privé ainsi que les mécanismes et les arrangements spéciaux actuels de coordination. Enfin, il suggère une série de propositions d'action que le Groupe pourrait examiner.

II. ÉVOLUTION DU CONTEXTE

9. Les énormes mutations politiques, économiques, sociales, écologiques et technologiques de la décennie écoulée ont eu des incidences pour la communauté internationale, de même que pour les organismes qu'elle dirige. D'importantes idées se sont fait jour, au titre desquelles on peut citer Action 21 qui représente un programme complet de transformation dans le sens d'un développement durable à l'échelle de la planète, et dont le chapitre 11 (Lutte contre le déboisement) et la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la question, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (Principes relatifs aux forêts) sont un fondement essentiel des activités internationales consacrées aux forêts. Ces transformations ont suscité la création de nouveaux mécanismes intergouvernementaux et le réalignement des activités de la plupart des organismes des Nations Unies dans les domaines économiques, commerciaux, écologiques, financiers et sociaux. Au cours de la décennie écoulée ont aussi été établis un nombre appréciable d'instruments internationaux juridiquement contraignants et aussi d'autres, par formule ou non, qui ne le sont pas, ayant des incidences directes ou indirectes sur la gestion durable des forêts. Les organisations internationales s'efforcent de rester à la hauteur de ces transformations, mais sont souvent gênées parce que

leurs organes directeurs n'arrivent pas à convenir de priorités de programme et parce que leurs budgets sont de plus en plus sévèrement limités.

10. Actuellement, on s'interroge ouvertement sur ce qui constitue exactement l'avantage comparatif de ces organismes internationaux, en particulier ceux des Nations Unies, plus ou moins sous l'influence des débats consacrés dans divers pays à la fonction et au rôle du secteur public par rapport à ceux du secteur privé et de la société civile. Le présent rapport tient compte de certaines des principales tendances qui émergent de ce débat général. Il est manifeste qu'au XXI^e siècle, les organisations internationales devront pouvoir déceler les changements et s'y adapter de manière plus dynamique pour répondre à la diversité et à la transformation perpétuelle des besoins des pouvoirs publics et de la société civile.

11. On a avancé de nombreuses propositions au sujet des fonctions qui pourraient être accomplies au niveau international dans les domaines de l'économie, de l'environnement et du développement durable ainsi que dans le secteur social. Certaines de celles qui reviennent le plus souvent préconisent plus ou moins généralement :

a) Une évaluation des besoins et des problèmes dans les domaines d'intérêt "commun" ou "mondial";

b) L'encouragement à la naissance d'un consensus et à la constitution de normes et de régimes communs aux différents pays;

c) La création d'enceintes où les gouvernements, la société civile et les autres acteurs de la scène internationale pourraient, entre autres, formuler des politiques internationales, échanger les acquis de l'expérience et stimuler la coopération et la collaboration intersectorielles;

d) La fourniture de services de secrétariat pour les réunions intergouvernementales, mondiales et régionales;

e) Une assistance de divers types, y compris une coopération concernant l'édification de capacités ainsi que les questions financières et techniques et la mobilisation des investissements;

f) L'évaluation des résultats obtenus et la proposition d'options politiques concernant l'étude et la mise en oeuvre plus poussées d'activités effectives aux niveaux national, régional et mondial.

12. Ces fonctions générales doivent être étayées par tout un ensemble d'activités de base importantes consistant à examiner les questions naissantes et à établir un programme de travail pour la communauté internationale :

a) Collecte et diffusion de données et d'informations mondiales, accès à celles-ci, compilation statistique et interprétation de ces données et de ces informations;

b) Recherche politique, analyse et options concrètes;

c) Etudes de portée mondiale sur les tendances stratégiques;

d) Consultations, officielles ou non, avec les divers acteurs.

13. Si le rôle des Nations Unies, dans son ensemble, consiste à faciliter l'harmonisation des efforts que les pays déploient ensemble, ainsi qu'à créer, si besoin est, des régimes et des normes communes et à servir le bien commun ou les intérêts internationaux partagés, comment doit-il s'exercer en ce qui concerne les forêts de la planète? A la différence des océans, les forêts, notamment, ne sont pas situées sur un territoire international ou sur des terres collectives quelconques. Elles se trouvent matériellement à l'intérieur de frontières nationales et nombre de leurs fonctions économiques, sociales ou écologiques (par exemple, la production de bois et la conservation des sols) relèvent de la sphère locale ou nationale, tandis que d'autres (les forêts de bassins versants des fleuves internationaux, la biodiversité et la fixation du carbone) ont des dimensions transfrontières, régionales ou mondiales.

14. La façon dont les questions liées aux forêts sont traitées au niveau international peut, jusqu'à présent, être considérée comme le reflet de l'évolution rapide des exigences aux différents échelons, national, régional et mondial ainsi que des approches intersectorielles. Ces questions en recouvrent parfois un très grand nombre d'autres, transversales, liées, entre autres, au commerce, à la pauvreté, aux modes de consommation et de production et au transfert de technologie. On a vu proliférer des idées nouvelles concernant la façon dont il fallait administrer les forêts, les conserver, les exploiter et leur réserver un traitement prioritaire en tant que richesse naturelle. Les idées et les préoccupations qui sont en train de se faire jour au sujet du rôle des forêts font intervenir maintenant de nouvelles "parties concernées", différentes de celles qui jusqu'à présent prenaient les décisions ou représentaient des intérêts particuliers. On voit aussi se développer rapidement une tendance à la réduction du rôle du gouvernement, en partie à cause de la formation de blocs de pays et de la préférence accordée à des solutions émanant du secteur privé. Les organisations internationales auront de plus en plus d'activités auxquelles participeront de grands groupes du secteur privé, entreprises commerciales ou sociétés transnationales, par exemple. Ces activités pourraient consister, notamment, à faciliter le rôle du secteur privé ainsi que l'élaboration de codes de conduite. Ces tendances ont de vastes incidences pour les organisations internationales, les institutions multilatérales et les instruments internationaux, ainsi que les groupes avec lesquels ils ont des interactions.

III. ORGANISATIONS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EXISTANTS

15. Les forêts présentent à la fois de nombreux avantages économiques, sociaux, écologiques et industriels aux niveaux local, national, régional et mondial. On a donc vu apparaître un éventail tout aussi vaste de clientèles et de groupes d'intérêts particuliers qui sont intéressés par tels ou tels aspects ou telle ou telle question d'ampleur géographique définie. En outre, la plupart des questions liées aux forêts sont complexes et recourent plusieurs secteurs. La mission et les activités des organismes et instruments internationaux qui ont un rapport direct ou indirect avec les forêts sont également diverses.

16. Dans ce contexte, la nature du travail des organisations internationales, des institutions multilatérales et des instruments juridiques existants évolue et continuera de le faire notablement dans divers domaines, qu'il s'agisse de

/...

l'objet principal de l'assistance fournie au niveau national, des exigences en matière de coordination (institutionnelle, nationale, régionale et mondiale) ou d'arrangements par lesquels est assuré le secrétariat des réunions internationales consacrées à la politique forestière. Il n'est pas surprenant qu'aucun organisme ou instrument international ne dispose des pouvoirs ou des moyens nécessaires pour traiter des questions liées aux forêts dans toutes leurs complexités. Il ne s'agit pas de savoir combien d'organismes et d'instruments ont des activités relatives aux forêts, mais s'il existe des mécanismes capables de définir un programme politique international concernant les forêts ainsi que les moyens de coordonner et de mobiliser à leur service les divers atouts et capacités des institutions et des instruments.

17. Afin de donner une idée du champ d'activités et des centres d'intérêt particuliers des organisations internationales et des institutions multilatérales pertinentes, l'annexe au présent document décrit leur mandat et leurs activités concernant les forêts fournies par l'Initiative Suisse-Pérou et replacées dans le programme de travail du Groupe. Les instruments existants sont décrits dans le rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme V.2, relatif à l'édification d'un consensus pour la suite de l'application des Principes relatifs aux forêts (E/CN.17/IPF/1996/24).

18. Pour examiner le tableau de l'annexe, quelques précautions s'imposent. Au premier coup d'oeil, il semblerait que de nombreux organismes aient, dans le même domaine, des activités qui fassent donc double emploi. Il est cependant possible de différencier aussi la nature de leur travail par au moins sept activités "transversales" :

- Financement;
- Transfert de technologie et coopération;
- Edification de capacités;
- Collecte et diffusion d'informations;
- Coordination;
- Recherches et analyse;
- Formulation de politiques.

19. Les limitations actuelles des ressources et les écarts importants entre les centres de gravité des activités de fond et des activités opérationnelles concernant les forêts dans les différents organismes sont tels que le risque de double emploi grave est assez faible. Seuls quelques organismes ont des moyens humains et financiers considérables consacrés expressément à des activités forestières. Ceux qui disposent de moins de ressources pour les forêts mais dont les travaux dans ce domaine ont un centre de gravité différent jouent un rôle enrichissant et complémentaire plus qu'ils ne font double emploi. Nombre des questions complexes concernant les forêts qui sont à l'ordre du jour du Groupe nécessitent l'intervention de plus d'un organisme. Néanmoins, les activités concernant les forêts sont loin de bénéficier de financements suffisants, constatation qui est développée dans le rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme II (E/CN.17/IPF/1996/19).

20. Bien que le présent rapport fasse une grande place aux organismes des Nations Unies, il convient de noter que de nombreuses autres organisations fournissent l'essentiel des apports aux travaux concernant les forêts à tous les niveaux : local, national, régional et international. Dans le cadre des Nations

Unies, les programmes et les institutions spécialisées donnent principalement suite aux décisions prises par leurs organes directeurs, où leurs gouvernements sont généralement représentés par différents ministères sectoriels compétents. Ceci peut poser, en foresterie, au sujet des questions liées à la gestion durable des forêts et aux ressources qui dépendent de celles-ci, quelques problèmes exigeant des approches plus intégrées embrassant diverses disciplines. C'est ce qu'a reconnu le chapitre 38 d'Action 21 qui dit que la coordination et la complémentarité de tous les organes, organismes et programmes compétents des Nations Unies pour favoriser l'intégration de l'environnement et du développement peuvent être renforcées si les pays s'attachent à maintenir des positions cohérentes dans les divers organes directeurs. Dans le cas de certaines questions générales, cette façon de faire est relativement satisfaisante du point de vue tant institutionnel que gouvernemental. Néanmoins, de nombreux organismes internationaux chargés d'activités concernant les forêts ayant été créés à une époque où les perspectives et les préoccupations étaient différentes de celles de l'heure actuelle, il en est résulté des approches relativement fragmentaires spécialisées. Même si la spécialisation inévitable de certains de ces organismes présente manifestement des inconvénients pour l'approche des problèmes liés aux forêts, dans certains cas, elle a permis d'accumuler un volume déterminant de compétences et de ressources dans certains domaines très importants pour les forêts.

21. Les questions et les activités concernant les forêts prévues par les conventions sont de nature quelque peu différente de celles dont s'occupent les organismes et les institutions, car elles résultent d'engagements contractuels des Etats. La Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et par la désertification, particulièrement en Afrique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention de Ramsar et la Convention No 169 de l'OIT concernant les peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants concernent toutes certaines seulement des fonctions des forêts. Certaines de ces conventions ne sont entrées en vigueur que récemment et il reste à voir comment elles pourraient être appliquées et quelles seront leurs incidences.

IV. CADRE INTERNATIONAL ET DOMAINES QUI DOIVENT ÊTRE DÉVELOPPÉS

22. Cette section s'inspire des propositions d'action contenues dans les rapports sur d'autres éléments de programme établis à l'intention du Groupe mais examine aussi leurs incidences institutionnelles potentielles, de même que les résultats de l'Initiative Suisse-Pérou.

23. Une des constatations auxquelles a conduit l'Initiative Suisse-Pérou est que les organisations internationales et les institutions multilatérales doivent assimiler les décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) dans leurs textes fondamentaux, leurs mandats, leurs textes subsidiaires et leurs structures, dans la limite de leurs capacités et de leurs budgets et que, malgré leur utilité pour l'étude entreprise, les pays et les peuples concernés sont davantage intéressés par la quantité et la qualité des programmes, des projets et des activités locales.

24. Une partie appréciable du problème que pose une action coordonnée tient manifestement à ce que chaque organisme doit suivre les décisions de son organe directeur dans le contexte international actuel et qu'il n'existe pas de véritable mécanisme intergouvernemental pour guider, au sujet des forêts, une action conjointe relativement continue, qui ne peut être véritablement obtenue que par la coordination.

25. Il est possible d'améliorer les divers débats internationaux sur les principes applicables aux questions liées aux forêts et de mieux agir au niveau international pour résoudre les problèmes essentiels en renforçant les éléments et les fonctions existants et en tirant parti dans un cadre international. L'analyse qui suit cherche à mettre en relief ces éléments par des descriptions simples et à les confronter à une évaluation des domaines qu'il faudrait améliorer et des besoins internationaux auxquels ils peuvent répondre. Pour dresser un tableau concret de la question, les activités des organismes sont plus ou moins rapportées à des fonctions internationales.

A. Enceintes internationales pour les questions de principes applicables aux forêts

26. Il faut que les enceintes internationales qui servent aux analyses des principes et à leur examen constituent un ensemble structuré où chacune soit reliée aux autres pour trouver une réponse effective aux principaux problèmes relatifs aux forêts par un mécanisme favorisant un dialogue de haut niveau qui permette de définir les ordres de priorité et de regrouper les questions de manière cohérente, globale et intégrée.

27. Le Comité des forêts de la FAO sert de principal cadre aux discussions internationales consacrées à la foresterie et aux forêts depuis 1972, et avant la création du Groupe. Ce Comité, qui a surtout assisté le Conseil de la FAO dans son programme de travail relatif à la foresterie et mis en relief ces problèmes naissants de politique forestière, exerce ses activités sous la ferme égide de cette organisation dont l'agriculture est la vocation et le thème principal. Les liens avec la politique agricole sont apparents à l'influence profonde de l'agriculture sur les forêts, mais ils n'ont pas été toujours aussi intenses, ce dont s'est ressenti le budget de la foresterie de l'Organisation. En 1995, la FAO a organisé, en conjonction avec le Comité mais indépendamment, la première réunion jamais tenue par les ministres chargés des forêts, par une démarche plus générale et plus indépendante, et a fourni des conseils de haut niveau à la Conférence sur le développement durable sous la forme de la Déclaration de Rome sur les forêts.

28. Les six commissions forestières régionales (Afrique, Asie et Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient et Amérique du Nord) créées conformément au mandat de la FAO, sont le siège surtout de débats techniques et, à l'occasion, d'examen et de débats concernant les politiques régionales. L'utilité de celles où les pays développés ont une participation active a été largement reconnue. Celle des autres est gênée par le peu d'étendue des activités intersessions et l'insuffisance des fonds disponibles pour les voyages de participants aux réunions. Le déplacement périodique des centres d'intérêt de la FAO au profit d'activités de terrain nationales et régionales, au détriment des études stratégiques (systèmes de données mondiaux, études consacrées aux tendances régionales du bois d'oeuvre, études concernant les

politiques et la planification), a été l'une des causes des changements correspondants d'intérêt dans ces commissions régionales.

29. L'Accord international sur les bois tropicaux et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) sont le fruit de 20 ans d'évolution, la FAO et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ayant décidé d'étudier les questions posées par le commerce mondial des produits des forêts tropicales. Les problèmes apparus au fil des ans, par exemple la nécessité d'améliorer la gestion des forêts tropicales et de donner suite aux décisions de la CNUCED concernant les forêts, ont accru la tâche déjà lourde qui a été confiée à l'OIBT en matière d'études et d'activités concernant le commerce et le développement.

30. Certaines des faiblesses les plus graves du dialogue international concernant la foresterie ont trait à l'évolution des processus de planification des pays ou y sont reliées (voir ci-après la sous-section H consacrée aux capitaux d'investissement). Il en est résulté une multiplication, par les organismes tant multilatéraux que bilatéraux, d'approches et de concepts proposés à l'adoption des pays bénéficiaires. L'un des problèmes les plus graves tient à l'absence, concernant les politiques de planification et de gestion des forêts ainsi que les préoccupations liées aux forêts, de dialogue intergouvernemental entre les organismes de financement et les organismes d'assistance technique qui auraient pu mieux répondre aux ordres de priorité sectorielle et intersectorielle des bénéficiaires et aboutir à des activités mieux coordonnées et intégrées. Autre problème apparenté, les grands problèmes régionaux et mondiaux n'ont guère fait l'objet d'analyses stratégiques saines, de valeur reconnue, qui facilitent l'établissement d'un cadre permettant d'intégrer les priorités définies par les pays dans les plans nationaux.

31. Le modèle de la Commission du développement durable - le Groupe lui-même - ainsi que l'intérêt manifesté par les ministres pour une participation à des débats politiques plus concrets sur les questions concernant les forêts en conjonction avec le Comité des forêts montrent comment on pourrait mieux cibler les délais internationaux et les prises de décisions liées aux forêts.

B. Systemes d'acquisition de données internationales

32. Les systèmes d'acquisition de données régionales et mondiales nécessitent la collecte systématique de données concernant les ressources et les fonctions des forêts, ainsi que les services, le commerce, les prix, etc., provenant principalement des systèmes de données nationaux et, dans certains cas, de ceux du secteur privé. Il existe donc un rapport entre le plein fonctionnement et le caractère exhaustif des systèmes d'acquisition de données et les capacités nationales. Un système de données accepté au niveau international ainsi qu'une entité chargée de veiller à sa coordination sont donc nécessaires et sont une condition essentielle de la coopération internationale et de l'action collective.

33. La FAO est depuis longtemps le principal organisme mondial établissant des statistiques concernant le secteur forestier - qu'il s'agisse des ressources, de la production, de la consommation et, en association avec l'OIBT, les prix. A ce titre, elle a progressivement amélioré le réseau international des apports et des capacités de traitement des données des différents pays. Le système étend

aussi progressivement son envergure en recueillant des données sur des fonctions plus écologiques des écosystèmes forestiers avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU. Des organismes tels que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), l'Institut des ressources mondiales, le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature, etc., publient des données de base de la FAO par le biais de divers canaux, que la FAO ne pourrait pas payer. La coopération interinstitutions pour l'évaluation des ressources forestières mondiales en 1990 a été excellente et il faut favoriser sa poursuite. Néanmoins, cette activité essentielle continue de ne pas recevoir de fonds suffisants (voir rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme III.1 a) (E/CN.17/IPF/1996/20).

34. De nombreuses technologies nouvelles (par exemple, l'imagerie par satellite) ouvrent de nouvelles perspectives concernant les forêts de la planète. Dans son Évaluation pour 1990, la FAO a eu largement recours à la télédétection par satellite ainsi qu'aux technologies du Système d'information géographique. Pour son évaluation de la situation en l'an 2000, il faudra que la FAO surmonte les obstacles financiers afin d'exécuter les plans qui prévoient une coopération complète avec les organismes nationaux et internationaux s'occupant de télédétection qui mettent en oeuvre des projets de cartographie des terres et des couverts forestiers aux échelons mondial et régional.

C. Systemes d'analyse strategique

35. Un système d'analyse stratégique doit comporter une analyse fondée de besoins et de questions précisément définis. La communication avec les principaux groupes d'utilisateurs est indispensable. Il est non seulement nécessaire, mais aussi possible de retenir des approches et des conceptions différentes en exploitant une base de données acceptée de différents points de vue. Les enceintes déjà mentionnées, où il est question de politique forestière, particulièrement celles où se déroule un dialogue international de haut niveau, doivent pouvoir extraire des orientations politiques solides de ces analyses.

36. La faiblesse générale des analyses stratégiques de questions particulières et, dans certains cas, des approches sectorielles restreintes ont opposé de nombreux obstacles à l'évolution de planification de l'aide publique au développement (APD) fondée sur la coopération résultant du processus du Plan d'action forestier tropical (PAFT) et des plans d'action forestiers nationaux (PANF). La faiblesse de l'analyse stratégique internationale concernant les forêts a aussi gêné les débats sur le commerce et l'environnement dans le cadre de l'Accord international sur les oiseaux tropicaux et a aussi pesé sur des débats analogues concernant le commerce des bois non tropicaux.

37. En donnant beaucoup plus d'importance à la collecte et à l'analyse des données stratégiques et en veillant beaucoup plus à ce que cette attention soit accordée au niveau approprié et aux domaines pertinents, les organisations internationales devraient améliorer rapidement l'analyse stratégique des questions liées aux forêts de la planète. Il y a amplement matière à une collaboration interinstitutions pour l'établissement d'études stratégiques consacrées aux questions liées aux forêts, éventuellement sur le modèle de l'approche des chefs de projet du Comité interinstitutions du développement

durable. Le développement des moyens qui existent dans le monde entier pour faire de telles études dans les universités, les instituts et les ONG est impressionnant. Il est manifestement nécessaire de recentrer les activités et de rendre compte aux principaux groupes d'action : enceintes internationales et régionales (et organes qui en dépendent), pays, banques, organismes donateurs bilatéraux, investisseurs privés et organismes des Nations Unies. Il faut aussi améliorer périodiquement les évaluations et instituer des mécanismes de rétroaction de la part de ces mêmes groupes ou institutions chargés de l'application. Un ensemble d'organes chargés de la politique internationale et ayant des activités combinées devrait définir les sujets et les priorités de telles études.

D. Recherche scientifique, analyse et développement

38. Les activités de recherche scientifique, d'analyse et de développement devraient comporter des programmes organisés de recherche spécialisée sur les principales questions concernant les forêts qui sont placées au premier rang des priorités, entre autres, la gestion durable des forêts, les forêts et la biodiversité, les instruments et la politique économiques, l'agroforesterie, la sociologie rurale, le savoir traditionnel, les causes fondamentales du déboisement, la remise en état des étendues forestières dégradées, les incidences des contraintes généralisées qui pèsent sur les forêts et l'amélioration des produits forestiers (voir rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme II (E/CN.17/IPF/1996/19)), particulièrement la section II sur le transfert de technologie.

39. L'élargissement de la mission du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) qui est désormais chargé plus expressément de l'entretien des ressources, avec la création de deux centres de la foresterie, le Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF) et le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), doit être considéré comme extrêmement positif pour la foresterie internationale. Le cadre actuel ne tient pas suffisamment compte de la nécessité de conjuguer savoir traditionnel et méthodes et essais scientifiques modernes.

40. Le CIFOR a cependant commencé ses travaux en retard, en partie parce que l'on n'arrivait pas à s'accorder sur ce qui était nécessaire et la façon qui convenait le mieux pour atteindre les résultats escomptés. On n'est toujours pas arrivé à combler ces lacunes importantes pour un débat politique internationale sur les questions concernant les forêts dans le contexte global du développement durable. Il se peut même déjà que la compression générale des fonds affectés à la recherche agricole ait des conséquences excessives sur les programmes en matière de foresterie. Il est même possible de dire que dans les conditions actuelles, l'objectif du développement des recherches sur les principes en matière de foresterie à l'intérieur du réseau n'est pas soutenu suffisamment.

41. L'approche générale à un "institut sans murs" suivie à la fois par l'ICRAF et le CIFOR est positive en ce qu'elle permet d'utiliser efficacement le peu de ressources disponibles et d'exploiter au mieux les possibilités de vulgarisation, et il faut davantage en tirer parti. Pour développer le réseau, on devrait rechercher des options afin de lui rattacher des centres de recherche supplémentaires, de préférence en développant les centres nationaux existants et

en exploitant mieux les réseaux régionaux, comme l'Institut européen des forêts, le réseau de recherche sur la forêt boréale, l'Association des instituts de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique. Des lignes directrices politiques de haut niveau et des affectations de ressources devraient améliorer le financement alloué à cette activité essentielle et profiter pleinement des initiatives qui se manifestent au niveau régional.

E. Projets pilotes

42. Appliquer le perfectionnement des technologies et des connaissances à des projets pilotes suppose un système organisé d'évaluation périodique des essais pilotes concernant de nouveaux systèmes intégrés d'utilisation des sols s'étendant à la fois aux systèmes traditionnels d'agriculture, à la gestion des terres, à la foresterie, à la conservation des sols, à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et à la gestion des eaux, pour faire face aux pressions que l'accroissement démographique et celui de la consommation font peser sur la nature.

43. Bien que la plupart des organismes internationaux aient théoriquement des programmes d'essai pilotes, les applications sur le terrain sont depuis longtemps en retard sur les connaissances et les technologies nouvelles concernant les forêts. Les principaux problèmes sont les suivants :

a) La plupart des banques, des donateurs d'APD et des organismes nationaux de financement semblent parfois avoir pour règle d'éviter les risques et préfèrent des types de projet de développement "éprouvés";

b) Les agriculteurs pauvres qui exploitent des sols dégradés et les habitants des lisières de forêt qui sont marginalisés sur le plan socio-économique ne peuvent pas accepter tous les risques inhérents aux nouvelles méthodes d'utilisation et de gestion des terres;

c) De nombreuses méthodes nouvelles nécessitent de nouveaux modes d'occupation des terres, une nouvelle répartition des coûts et des avantages et, dans certains cas, des changements de politique nationale apparemment risqués;

d) Les chercheurs privilégient les analyses et les solutions hautement technologiques;

e) Les essais existants ne sont pas suffisamment suivis et leurs résultats sont ensuite insuffisamment pris en compte dans les décisions d'investissement prises par la société et les particuliers.

44. La conséquence est que les essais pilotes de systèmes nouveaux souffrent de financements chroniquement insuffisants par rapport aux besoins des populations locales et rurales qui vivent à proximité des forêts. Ceci ne veut pas dire qu'il faut accroître ou maintenir indéfiniment les subventions et les incitations. Néanmoins, il faut donner leur chance aux systèmes nouveaux et appliquer en temps utile et intensivement les systèmes périodiques d'exploitation des résultats des évaluations. On a mis en évidence un éventail analogue de problèmes concernant la mise au point de systèmes durables de gestion des forêts tempérées et boréales, principalement dans les pays développés.

45. Il est indispensable d'améliorer la formulation des politiques à un niveau élevé pour définir un ordre de priorité qui conduise à un programme précisément établi d'essais pilotes et garantir la mise au point de systèmes efficaces et périodiques d'exploitation des résultats des évaluations de vulgarisation internationale.

F. Systèmes de vulgarisation

46. Les systèmes de vulgarisation et de diffusion de connaissances devraient être tels que la vulgarisation bénéficie aux utilisateurs de base, tire les meilleurs résultats possibles de l'apport des organismes de financement, constitue des instruments pratiques du développement durable et comporte des rapports périodiques faisant le bilan des résultats et les évaluant.

47. Bien que tous les organismes et programmes internationaux aient des programmes axés théoriquement sur la vulgarisation, un certain nombre de faiblesses récurrentes ont été constatées en ce qui concerne les forêts et les ressources qui dépendent d'elles (généralement, tant dans les pays en développement que dans les pays développés). Entre autres, ces programmes :

- a) N'atteignent pas des niveaux locaux opérationnels;
- b) Ne sont pas dictés par les besoins prioritaires du pays;
- c) Ne retiennent pas l'attention des investisseurs, de la communauté des fournisseurs d'APD et des organismes nationaux de financement;
- d) N'atteignent pas le grand public ni les représentants de leurs ONG.

48. L'irréalisme des attentes placées dans les projets, qui résultent souvent du manque de clarté et de franchise dans les communications, est au moins aussi nocif que les problèmes plus concrets posés par le fonctionnement du système. L'insatisfaction générale qu'inspire actuellement l'APD aussi bien aux donateurs qu'aux bénéficiaires est égale à celle qu'éprouve le grand public devant l'impossibilité de continuer à gérer les forêts selon le mode actuel. Il continue à y avoir incompatibilité sur le plan concret entre les objectifs adoptés publiquement et les ressources qui leur sont effectivement affectées.

49. La mauvaise structuration des processus de décision et de communication est manifestement responsable en partie des mauvais résultats de la vulgarisation. En général, celle-ci a besoin pour réussir de mécanismes qui permettent la concertation la plus large possible. Le programme "La forêt, les arbres et l'homme" de la FAO peut être cité en exemple de programme qui a pu éviter certains de ces écueils. Il consiste en un réseau décentralisé à base régionale qui met l'accent sur les approches concertées, les questions relatives au mode d'occupation des terres et de détention des ressources, la gestion des conflits et les conditions de négociation entre les groupes intéressés. Le programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui est administré et coordonné par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), constitue aussi une solution intéressante par laquelle des petits dons (de moins de 50 000 dollars E.-U.) sont accordés directement au profit d'activités à base communautaire qui servent les objectifs du Fonds. Les projets sont choisis au niveau des pays par des comités largement représentatifs.

50. Le succès des applications (projets pilotes) et le bon fonctionnement de la vulgarisation et des communications sont aussi étroitement liés. Les systèmes qui donnent satisfaction sur le terrain se font connaître quasiment eux-mêmes et aboutissent à une amélioration des communications et à la diffusion des technologies. En revanche, aucun service ni budget de vulgarisation, si vaste soit-il, n'arrivera à faire largement adopter les systèmes qui donnent de mauvais résultats ou ne sont pas rentables.

G. Développement de capacité

51. Il faut que l'édification de capacité soit axée sur des programmes de valorisation des ressources humaines et de développement institutionnel correspondant aux besoins réels des pays et puisse donner lieu à des programmes régionaux d'aide aux pays pauvres. En même temps que les gouvernements, la FAO, le PNUD, les banques de développement multilatéral, les donateurs d'APD, etc., interviennent dans ce domaine depuis plusieurs décennies.

52. Néanmoins, les politiques adoptées au niveau international restent insuffisantes, de même que les accords concernant les critères et les indicateurs qui montreraient les progrès effectivement accomplis en matière de mise en valeur durable des ressources naturelles, particulièrement de gestion forestière (la plupart des indicateurs du développement général durable actuellement employés semblent indiquer des progrès réels limités, voire des pertes nettes).

53. En outre, bien que des projets de pays soient mis en oeuvre depuis des décennies, de nombreux pays en développement ne sont toujours pas parvenus à atteindre des objectifs minimaux de valorisation des ressources humaines pour la formation de leurs propres responsables des forêts et des ressources naturelles. Une constellation plus satisfaisante d'enceintes où il serait question de politiques concernant les forêts permettrait peut-être d'améliorer la formulation initiale de ces projets et aussi les approches à l'élaboration de directives et à des évaluations périodiques.

54. Les résultats obtenus par les grands pays en développement dans les années 90 sont meilleurs, bien que limités par les restrictions financières. Ces pays, de même que les pays développés, pourraient retirer des avantages d'une amélioration des programmes et des mécanismes de valorisation régionale des ressources humaines.

H. Capitaux d'investissement

55. La collecte et l'utilisation de capital destiné au développement pourraient s'étendre au financement coordonné et ciblé à un haut niveau de la collecte de données, de l'analyse des politiques et des stratégies, d'activités de recherche ou d'essais pilotes sélectionnés et d'une assistance à la coordination au niveau national/local, principalement aux fins de l'édification de capacité. Les financements émanent de banques, d'organismes, de donateurs bilatéraux et de donateurs privés. Les fonds pourraient être affectés plus efficacement et de façon coordonnée grâce à la formulation, à un niveau international élevé, de lignes directrices destinées aux organismes, aux institutions, aux organisations non gouvernementales (ONG), etc., existants.

56. Les capitaux d'investissement constituent l'un des moteurs du développement durable des ressources des pays en développement. Les principaux agents internationaux sont le système de la Banque mondiale, y compris l'Association internationale de développement (IDA), et les banques régionales. Le PNUD a joué un rôle de premier plan pour réunir des capitaux destinés à l'édification de capacité. Les donateurs d'APD bilatérale ont fourni du capital au profit du développement de capacités essentielles et d'entreprises chargées de projets.

57. Il n'est pas sans intérêt de constater que ces "moteurs" du développement international ont aussi compté parmi les utilisateurs ou les bénéficiaires les plus mécontents des mécanismes qui ont existé dans le passé ou qui existent actuellement pour formuler des lignes directrices concernant les forêts et effectuer des analyses stratégiques. Ils ont la tâche délicate de formuler, dans un monde en évolution, une définition du développement durable dans la pratique qui déterminera leurs prochains trains de mesures d'investissement. Il peut être difficile pour eux de conjuguer leur rôle de financement et celui de la formulation de politiques et ils pourraient avoir intérêt à se fier aux analyses effectuées dans ce domaine par d'autres organismes plus compétents et faire des études concernant les secteurs stratégiques. Inversement, il serait peut-être bon que les organismes qui ont davantage d'activités techniques laissent les activités de financement aux organismes dont c'est la vocation.

58. Les organisations internationales auront un rôle croissant à jouer pour faciliter les courants de capitaux privés et encourager l'adoption de politiques créatrices d'un climat favorable aux investissements privés.

59. Dans ce domaine particulier, les mécanismes et les informations qui servent à formuler des lignes directrices stratégiques à un niveau élevé se prêtent à des améliorations. Les agents de financement devraient pouvoir obtenir des conseils stratégiques d'une communauté internationale plus large s'occupant des forêts, dans des conditions plus efficaces, cohérentes et homogènes que jusqu'à présent. On a absolument besoin de lignes directrices normatives de haut niveau émanant d'une source faisant autorité et non pas de prescriptions détaillées.

I. Coordination des efforts internationaux

60. Alors que l'heure est aux réformes et à la sobriété, il faut que les organismes de l'ONU et les autres entités qui s'occupent des ressources liées aux forêts dépendant d'elles coordonnent leurs activités sur la scène internationale. En général, il faudrait qu'ils le fassent en établissant des ordres du jour extrêmement ciblés, étape par étape, assortis de ressources financières qui puissent soutenir les activités prévues.

61. Sur la scène internationale, les exemples de coordination fructueuse abondent tout comme les conflits entre organismes et le manque de coordination des activités. L'amélioration de la coordination serait particulièrement utile pour l'établissement de plans d'action nationaux et d'études stratégiques, ainsi que des rapports requis par les différentes conventions (voir section VI).

2. Pour que la coordination entre les divers organismes soit améliorée, il faut essentiellement que les pouvoirs et la bonne volonté dans ce sens existent et les résultats seront plus rapides que des ressources tangibles afflueront et que les résultats qu'elles permettront d'obtenir seront suivis avec la

/...

coordination voulue. Les débats et les actions qui s'ensuivront seront d'autant plus précis qu'ils seront facilités par un fonds de gestion durable des forêts mondiales, dont la forme reste à définir et qui exercerait ses activités suivant les conseils et sous la surveillance d'un organe politique de haut niveau qui répartirait les ressources.

J. Instruments internationaux

63. Il existe déjà de nombreux instruments internationaux juridiquement contraignants dans ce domaine. On peut citer la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'Accord international sur les bois tropicaux, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention de Ramsar, etc., qui concernent principalement les ressources dépendantes des forêts. En fait, ces instruments créent un réseau quasi parfait autour des forêts sans traiter d'elles de manière directe, cohérente et globale. Il en résulte une situation qui ne permet guère une conservation intégrée durable de ces ressources. Pour ne citer qu'un exemple, on dira qu'il est possible plus ou moins de ressusciter des espèces *in vitro*, mais qu'il n'est pas possible de les protéger durablement sans prise en compte d'autres composantes de l'écosystème. Ceci vaut également pour les bassins versants, les zones humides et l'atmosphère.

K. Observations générales

64. L'analyse qui précède permet de cerner certaines des faiblesses générales importantes de la situation actuelle. Elle montre que trop peu d'efforts sont actuellement consacrés aux décisions concernant l'essentiel des répartitions entre ces domaines d'activité et d'autres. En même temps que l'annexe 1, elle montre qu'au cours des deux dernières décennies, les questions concernant les forêts ont été abordées plus d'une manière institutionnelle, au hasard et de loin que par une appréhension coordonnée aux niveaux mondial, régional, national et local. Les ressources n'ont pas afflué automatiquement ou rapidement par la voie la plus efficace pour résoudre les problèmes nouvellement perçus. Les pays ont dû, chacun de leur côté, s'occuper d'intégrer et de rationaliser les programmes concernant les forêts et les ressources qui en dépendent, et la communauté internationale a dû faire de même.

65. Il est possible de cerner cinq grands problèmes ou domaines où des améliorations sont nécessaires :

a) Il n'existe pas d'enceinte structurée pour définir des politiques de haut niveau dans un cadre institutionnel qui mette l'accent sur les forêts, les ressources qui en dépendent et les questions qui y sont liées, et soit fortement relié, de façon équilibrée, aux objectifs et programmes nationaux;

b) Les études régionales et stratégiques concernant les problèmes liés aux forêts ont été sporadiques et disséminées, et n'ont pas été coordonnées entre elles ni intégrées, ce qui n'a rien de surprenant vu l'absence d'un groupe défini de bénéficiaires;

c) On ne s'est pas attaché clairement à définir un programme de recherche concernant les forêts aux niveaux mondial et régional, ni à coordonner les recherches auxquelles des financements beaucoup trop insuffisants sont affectés vu l'élargissement des besoins;

d) Il n'y a pas eu de coordination suffisante entre la recherche et les applications pilotes des approches et ces technologies nouvelles dans le domaine de la gestion des forêts, par exemple concernant les limites cruciales de l'agroforesterie, et il n'y a pas eu d'évaluation périodique correcte des enseignements à en tirer; les résultats n'ont pas non plus été largement divulgués;

e) Il est nécessaire de renforcer la coordination des activités qui ont trait aux forêts, particulièrement en ce qui concerne l'assistance fournie pour les programmes nationaux et les études stratégiques concernant les forêts, ainsi que l'établissement des rapports requis par les conventions existantes.

V. LE RÔLE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET DU SECTEUR PRIVÉ AU NIVEAU INTERNATIONAL

A. Organisations non gouvernementales

66. Les ONG jouent des rôles divers au niveau international. Elles participent à l'étude conceptuelle à la fourniture de l'appui nécessaire pour l'établissement de plans nationaux d'utilisation des forêts et des sols; elles élaborent des critères et des indicateurs concernant la gestion durable des forêts; elles analysent la faisabilité, les avantages et les inconvénients des systèmes d'étiquetage des produits forestiers récoltés dans des conditions respectueuses de l'environnement; elles participent aussi à des activités de recherche, d'élaboration des politiques, d'intervention auprès des gouvernements et des organisations internationales, de financement et d'exécution de projets, d'enseignement, d'édification de capacité et de sensibilisation de l'opinion.

67. Certaines ONG internationales sont particulièrement bien placées pour faciliter le travail futur des organismes des Nations Unies qui ont des activités liées aux forêts. En outre, parce qu'elles représentent un vaste éventail d'intérêts, elles peuvent toucher, au-delà des frontières, des catégories variées de participants à des tribunes internationales, gouvernementales et non gouvernementales, dans les capitales et dans les villages, au nord et au sud. Les ONG sont un vecteur important d'informations dans les deux sens. Elles peuvent diffuser des renseignements sur les activités internationales à leurs réseaux nationaux et locaux ainsi qu'à la base.

68. Les activités des ONG peuvent être réparties plus ou moins en cinq grandes catégories : enseignement et sensibilisation de l'opinion, édification de capacité, transmission d'informations du sommet à la base et inversement, recherche et publication pour appuyer des activités de suivi, y compris la surveillance de l'exécution, et mise en oeuvre et financement de projets au niveau local. Bien que les activités des ONG dans le secteur forestier ne se limitent pas à ces cinq catégories, celles-ci représentent les principaux domaines où les ONG internationales jouent souvent un rôle important et complémentaire de celui des ONG nationales et locales ainsi que des gouvernements et des organisations intergouvernementales, rôle qui a de plus en

plus d'incidence sur l'avenir des activités du système des Nations Unies relatives aux forêts.

69. Éducation et sensibilisation de l'opinion : parce que les ONG internationales peuvent toucher des groupes d'intérêt, elles peuvent fortement contribuer à faire connaître les activités de gestion durable des forêts au niveau international. En plus de diffuser leur propre documentation, de nombreuses ONG sont souvent prêtes à participer à la production de documentation sur les questions liées aux forêts en provenance du système des Nations Unies et à la diffuser.

70. Édification de capacité : les programmes internationaux concernant les forêts et les questions qui y sont liées doivent tenir compte du travail d'édification de capacité déjà accompli par les ONG internationales dans les pays en développement et de ce qu'elles peuvent faire à l'avenir.

71. Diffusion d'information : souvent, les ONG internationales sont mieux à même de diffuser l'information, que ce soit pour faire connaître à la base les informations provenant de la scène internationale ou pour faire parvenir l'information émanant de la base aux échelons nationaux ou internationaux. En conséquence, les efforts internationaux de gestion durable des forêts devraient être étayés dorénavant par un mécanisme qui permette aux ONG de participer plus facilement à la collecte, à l'analyse, à l'échange et à la diffusion de l'information concernant les zones boisées de la planète.

72. Recherche et assistance technique : les ONG internationales peuvent aussi fournir une assistance scientifique et technique aux gouvernements et au système des Nations Unies grâce à leurs propres activités de recherche et aux liens qu'elles entretiennent avec les collectivités scientifiques et locales (souvent autochtones ou agricoles). Les initiatives internationales prises dans l'intérêt des forêts devraient tenir compte des recherches et des activités scientifiques déjà entreprises par les ONG, ce qui épargnerait de l'argent, éviterait de refaire ce qui a été déjà accompli et ajouterait à l'ensemble des connaissances.

73. Financement : la grande majorité des ONG internationales ne sont pas des organismes de financement, et leurs activités dépendent de contributions extérieures. Néanmoins, ce sont par elles que transite une part importante des financements destinés à la gestion durable des forêts et ce rôle ne doit pas être ignoré. De nombreuses fondations sont elles-mêmes des ONG et font transiter tout ou partie de leurs contributions par des ONG internationales tant dans des pays développés que dans des pays en développement. En outre, les organismes donateurs bilatéraux et les banques de développement international définissent de plus en plus leurs propres objectifs pour des portions définies des ressources qui transitent par les ONG. Les ONG internationales financent souvent des projets entrepris par des ONG nationales ou locales dans les pays en développement ainsi que dans certains pays dont l'économie est en transition.

B. Secteur privé

74. Le rôle des courants internationaux de capitaux privés (sous forme d'investissements et de prêts) devrait prendre relativement de l'importance puisque l'on ne s'attend pas à un relèvement appréciable de l'APD disponible

/...

pour le financement de la gestion durable des forêts. La tâche difficile des organisations internationales, y compris des ONG, va consister à aider les gouvernements à réorienter et canaliser les ressources existantes du secteur privé international au profit d'activités liées à la gestion durable des forêts en créant des conditions favorables, notamment en réduisant les risques présentés par le mode de détention des ressources et le marché, et en finançant les coûts additionnels dus à l'internalisation des externalités écologiques ainsi que les dépenses supplémentaires d'établissement des projets et des plans d'investissement.

75. Par ces apports de capital et ces investissements accrus, le secteur privé international jouera un rôle de plus en plus important dans l'édification de capacité, le transfert de technologie, la recherche-développement, la circulation de l'information, etc., dans les pays en développement. On constate déjà une telle évolution dans les pays qui ont créé des conditions se prêtant à l'investissement international durable, alors que l'investissement privé étranger reste minime là où la situation politique ou économique est incertaine.

VI. MÉCANISMES DE COORDINATION ET ARRANGEMENTS SPÉCIAUX

A. Mécanismes de coordination

76. Le rapport sur le chapitre 38 d'Action 21 présenté par le Secrétaire général à la Commission du développement durable à sa troisième session (E/CN.17/1995/3) décrit succinctement la façon dont les organismes et les autres institutions des Nations Unies ont remodelé leurs programmes en fonction des objectifs énoncés par la CNUCED au sujet des forêts. On trouvera une description plus générale des arrangements institutionnels qui doivent prolonger la CNUED dans le rapport présenté par le Secrétaire général à la Commission, à sa quatrième session (E/CN.17/1996/16), ainsi que dans un document d'information communiqué à la Commission. Au Comité interinstitutions du développement durable (CIDD), la FAO a été désignée organisme chef de file pour l'application des décisions de la CNUED concernant le chapitre 11 (Lutte contre le déboisement) d'Action 21 et les Principes relatifs aux forêts, et chargée de faciliter une action harmonisée à l'intérieur du système des Nations Unies. Le CIDD, dans sa phase initiale, s'est principalement occupé de coordonner les débats concernant la procédure et l'organisation, ainsi que les arrangements pour la communication des rapports. Les débats s'orientent maintenant vers ce qui a trait aux concepts et aux politiques ainsi qu'à la fonction évolutive des organismes chefs de file pour l'élaboration de programmes d'approches conjoints en vue de l'exécution au niveau des pays.

77. Une Équipe spéciale interorganisations sur les forêts, à caractère informel, a été constituée à un niveau élevé en 1995 et chargée d'unifier l'appui des différents organismes des Nations Unies aux travaux du Groupe et de faire en sorte qu'ils y participent largement. Ce mécanisme a particulièrement bien réussi à coordonner les services nécessaires au fonctionnement du Groupe que devaient fournir les organismes des Nations Unies. L'Équipe spéciale a été particulièrement calquée sur le CIDD puisque, pour coordonner l'établissement des rapports, les organismes se sont chargés d'établir des documents d'information qui puissent servir à la rédaction des rapports du Secrétaire général sur différents éléments du programme de travail du Groupe. La coordination et la collaboration vont cependant un peu plus loin puisque, en

/...

outre, l'Équipe spéciale a, à titre d'activité conjointe, pu faire en sorte que le secrétariat du Groupe soit doté des effectifs nécessaires, principalement par le détachement d'experts de diverses organisations. Ces arrangements ont jusqu'à présent donné satisfaction et pourraient servir de modèle pour d'autres mécanismes futurs de coordination.

78. Plusieurs mécanismes de coordination, auxquels participent des institutions bilatérales et multilatérales, des pays bénéficiaires, des ONG et des experts, existent déjà et s'occupent de thèmes sur lesquels portent plusieurs des éléments du programme de travail du Groupe. Les réunions de Kotka consacrées à l'évaluation des ressources forestières mondiales en l'an 2000 en constituent un exemple; le Groupe des conseillers en foresterie des pays donateurs qui appuient ce domaine en est un autre. Au sujet des programmes nationaux concernant les forêts, un débat prolongé au Conseil de la FAO a conduit les gouvernements à convenir de créer un organe consultatif chargé des plans nationaux d'action concernant les forêts, à condition que des financements extrabudgétaires soient disponibles. Cela n'a pas été le cas et cet organe ne s'est donc pas réuni. Néanmoins, ces mécanismes, et d'autres qui fonctionnent déjà, pourraient constituer la base de systèmes futurs de coordination, officielle ou non.

B. Arrangements spéciaux

79. Depuis la CNUED, sous l'impulsion de nombreux gouvernements, des essais ont été faits pour définir, au moins en partie, les domaines d'action prioritaire concernant les forêts et les questions apparentées, afin de concilier les diverses fonctions qu'ont les forêts à différents niveaux. Le Groupe représente un arrangement intergouvernemental spécial pour réunir les résultats de ces différents processus et offrir une occasion exceptionnelle de vérifier dans la réalité le résultat des débats génériques consacrés à tout un éventail de questions recoupant des domaines différents, par exemple celles qui sont traitées par la Commission du développement durable et doivent être vérifiées dans le cas des forêts à un niveau très concret. Les résultats d'initiatives prises par 11 pays et auxquelles participent des centaines d'experts du monde entier présentent un intérêt particulier pour les délibérations du Groupe. Ces initiatives, uniques en leur genre, qui bénéficient souvent d'un financement Nord-Sud, ont produit des synthèses des informations existantes et de nouvelles idées concernant les questions examinées par le Groupe.

80. Le secrétariat du Groupe est formé, cas par cas, de fonctionnaires fournis ou détachés par le Département de la coordination des politiques et du développement durable de l'ONU, la FAO, l'OIBT, le PNUD et le PNUE. Parce que le Groupe a été créé pour une période définie, ces organismes peuvent fournir les services de secrétariat nécessaires à un débat international au niveau des politiques, dans certains cas en finançant les coûts supplémentaires qui en résultent sur leur budget ordinaire mais, le plus souvent, des fonds extrabudgétaires ont cependant dû être obtenus. En ce qui concerne l'intégration et la coordination, il est nettement avantageux que diverses entités soient représentées au sein du secrétariat d'un organe international chargé de débats politiques, car ils peuvent faire bénéficier celui-ci de leurs compétences propres et l'inscrivent dans le cadre politique de leurs organes directeurs. Le secrétariat du Groupe a aussi conclu des arrangements de travail avec la communauté des ONG ainsi qu'avec le secteur privé.

VII. ACTIONS POSSIBLES

81. Le présent rapport a examiné et cerné plusieurs domaines, liés les uns aux autres, dans lesquels des améliorations et un perfectionnement des activités sont absolument nécessaires; il préconise notamment :

a) Un cadre de haut niveau pour un débat de politique internationale sur les forêts et les questions apparentées;

b) Une capacité de collecte et d'analyse de données stratégiques - régionales et mondiales;

c) Des projets régionaux et mondiaux - particulièrement en ce qui concerne l'édification de capacité;

d) L'octroi de financements ciblés supplémentaires pour la recherche-développement, y compris des projets pilotes d'importance régionale et mondiale;

e) L'amélioration des mécanismes permettant de coordonner les activités des organismes et instruments concernant les questions internationales apparentées aux forêts.

82. Le Groupe voudra peut-être envisager :

a) Des mécanismes appropriés qui permettent de mieux formuler des orientations politiques à un niveau élevé pour définir des programmes d'action dans les domaines prioritaires tels que :

i) L'analyse et l'examen de questions internationales importantes concernant les forêts et la constitution de consensus à leur sujet : causes structurelles du déboisement et de la dégradation des forêts, forêts et biodiversité, commerce des produits forestiers, planification et gestion durable des forêts, relèvement des zones forestières et des écosystèmes dégradés, savoir traditionnel concernant les forêts et mise en commun des avantages, priorités de recherche-développement, y compris recherche sur les politiques;

ii) L'établissement et le ciblage des financements et l'examen d'autres mécanismes de financement international pour une gestion durable des forêts, la recherche consacrée aux forêts, l'évaluation des forêts, y compris tous les éléments de la conservation et de la gestion de toutes les ressources qui dépendent des forêts ou sont liées à elles;

iii) L'amélioration des moyens d'un développement durable fondé sur les forêts dans tous les pays;

b) Le perfectionnement et l'amélioration d'ensembles de données stratégiques et de systèmes d'analyse, indispensables pour guider les débats politiques de haut niveau;

c) Le renforcement de la recherche-développement mondiale sur les forêts;

/...

d) La définition de mécanismes et d'arrangements, au niveau international, pour apporter les améliorations nécessaires aux méthodes et structures opérationnelles grâce à une coordination et une collaboration entre les organisations ou les instruments existants;

e) L'opportunité d'un nouveau système institutionnel de financement en commun, entre autres, pour des activités qui appuient la formulation d'une politique internationale, afin d'utiliser plus efficacement certaines ressources existantes et de rechercher des formes et des sources nouvelles de financement.

Notes

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 12 (E/1995/32), chap. I, sect. D, annexe I, sect. V.

² Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-4 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, No de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution I, annexe II, par. 38.20.

ANNEXE 1

Brève description des organisations et des conventions internationales
et estimation de la participation la plus utile pour les éléments de
programme I.1 à IV du programme de travail du Groupe intergouvernemental
spécial sur les forêts

Organisations internationales - organismes des Nations Unies

NOM		<u>Éléments de programme les plus pertinents</u>
Fonds pour l'environnement mondial		
Mandat	Aider les pays en développement à protéger l'environnement mondial en leur accordant des dons et des financements à des conditions de faveur qui leur permettent de financer les coûts additionnels résultant d'activités adaptées au réchauffement de la planète, à la biodiversité, aux eaux internationales et à l'appauvrissement de la couche d'ozone	II
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Biodiversité : écosystèmes forestiers (mise au point, approfondissement et généralisation de méthodes d'exploitation durable concernant la foresterie, la faune et la flore sauvages et la conservation de la biodiversité) Évolution climatique : sources d'énergie renouvelables rurales, activités concernant les biocombustibles, renforcement des puits de carbone, remise en état, prévention et réduction de la dégradation du sol	
Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) (OMS-PNUE)		
Mandat	Évaluation périodique de l'information scientifique et technique concernant les incidences de l'évolution du climat et les stratégies correspondantes	I.4

Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Amélioration de la foresterie et de l'agriculture, possibilité d'améliorer le rendement de l'énergie, sources et technologies d'énergie plus propre Options en foresterie : ralentissement du déboisement et de la dégradation actuels des forêts, accroissement de la biomasse forestière, amélioration de l'utilisation du bois, reboisement	
Fonds international de développement agricole (FIDA)		
Mandat	Mobilisation de ressources financières qui doivent être accordées à des conditions de faveur pour le développement agricole des pays en développement	II
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Les activités ont un rapport indirect avec la forêt par le biais de projets agricoles comportant un volet relatif à la foresterie/la plantation d'arbres	
Organisation internationale du travail (OIT)		
Mandat	Améliorer les conditions de travail et de vie dans le monde entier; aspects de la foresterie relatifs à la société et à la main-d'oeuvre	I.3 II
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières Coopération technique, formation, développement de l'emploi et de l'administration, conditions de travail et milieu de travail, relations syndicales	
Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)		
Mandat	Favoriser le commerce des bois tropicaux, appliquer l'Accord international sur les bois tropicaux (ITTA); Favoriser la conservation et la gestion durable des forêts tropicales en établissant un équilibre entre la conservation et l'exploitation; Empêcher le déboisement des forêts tropicales	I.2 III.2 IV

Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	<p>Information économique et renseignements concernant le marché</p> <p>Reboisement et mise en valeur forestière</p> <p>Industrie forestière</p> <p>(Lignes directrices pour une gestion durable des forêts, plantations, biodiversité, gestion des forêts naturelles, exploitation multiple des forêts de feuillus, critères et indicateurs, modèles de production durable de produits ligneux et non ligneux, situation relative au bois, élaboration de politiques)</p>	
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)		
Mandat	Faciliter et favoriser la restructuration des rouages traditionnels du commerce international pour permettre aux pays en développement de participer au commerce mondial	IV
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Programme intégré pour les produits de base (bois tropicaux, commerce des produits de la forêt)	
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)		
Mandat	Favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'environnement et du développement durable, surveiller l'état de l'environnement mondial, favoriser l'acquisition, l'évaluation et l'échange de connaissances sur l'environnement, formuler et mettre en oeuvre des programmes concernant l'environnement dans le cadre de l'ONU	I.1 à I.5 III.1 à III.2 IV
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Apporter une contribution au Plan d'action forestier tropical et aux évaluations des ressources forestières mondiales; projets pilotes relatifs à la gestion intégrée de la foresterie; veiller à ce que les programmes concernant la forêt tiennent compte de l'environnement; préparer des méthodologies d'évaluation de la valeur totale des forêts et des méthodologies d'évaluation des effets des pluies acides; programme pour les forêts 1996-2000. Participer au Groupe de la conservation des écosystèmes	

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)		
Mandat	Aider les pays en développement à accélérer leur développement économique et social en leur fournissant une assistance systématique et soutenue axée sur leurs objectifs de développement Agent d'exécution pour le Fonds pour l'environnement mondial, organisme chef de file de l'ONU pour les questions d'édification de capacité	I.1 à I.5 II
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Programmes d'édification de capacité visant à appliquer la gestion durable des forêts (programme relatif aux capacités concernant les forêts), environnement, programmes concernant l'énergie et les ressources naturelles visant à appliquer Action 21 par l'intermédiaire de Capacités 21	
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)		
Mandat	Contribuer à la paix et à la sécurité en encourageant la collaboration entre les nations par l'éducation, la science et la culture	III (recherche scientifique)
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Programme sur l'homme et la biosphère (MAB/Unesco). Favoriser la constitution d'un réseau international de réserve de la biosphère (conservation des ressources génétiques, des écosystèmes et de la biodiversité, réseau de recherche et de surveillance, association de la protection de l'environnement et de la conservation durable des ressources des sols). Responsable des sites du patrimoine mondial	
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)		
Mandat	Organisme chargé des politiques concernant la foresterie internationale. Information sur tous les aspects de la foresterie, les produits forestiers primaires, la technologie et les statistiques forestières. Édification de capacité dans le domaine de la foresterie et assistance technique concernant le foresterie aux pays en développement et aux pays dont l'économie est en transition (gestion et transformation des ressources, aide au développement du secteur pour concilier les domaines dans lesquels les questions sociales recourent celles de la protection et de la production)	Tous

Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	<p>Ressources forestières mondiales : évaluation, gestion durable, plantations, agroforesterie, protection, conservation, ressources génétiques, flore et faune sauvages, foresterie urbaine, etc.</p> <p>Politique, planification et institutions forestières : planification, politique, institutions, statistiques, foresterie collective, développement des ONG, éducation, vulgarisation et encouragement aux programmes forestiers nationaux, liaison et information internationales</p> <p>Produits forestiers : récolte, transformation, utilisation des produits forestiers ligneux ou non, commercialisation et commerce</p> <p>Programme de terrain : identification, évaluation, préparation et mise en oeuvre de programmes et de projets d'investissement</p>	
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI)		
Mandat	Relever les niveaux de vie en favorisant le développement industriel	II
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Aider et développer les industries de transformation secondaire du bois et traiter des questions posées par le fonctionnement des usines existantes. Activités dans le domaine des industries de la pâte autre que de bois, des produits phytochimiques/phytopharmaceutiques, des produits chimiques aromatiques et des huiles essentielles. Source mondiale d'information industrielle	
Banque mondiale		
Mandat	Prêts pour des projets de production ou des réformes financières qui stimuleront la croissance économique dans les pays en développement	I.1, II, III.1 (évaluation)
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	<p>Programme de prêts (foresterie industrielle et foresterie sociale et écologique)</p> <p>Projets autonomes en matière de foresterie</p> <p>Développement social ou rural et programme de foresterie écologique</p> <p>Gestion des bassins versants/projets d'utilisation des sols</p>	

Programme alimentaire mondial (PAM)		
Mandat	Sauver des vies humaines dans les situations d'urgence, améliorer la nutrition et la qualité de vie des personnes les plus vulnérables en période critique et contribuer à édifier des actifs et favoriser l'autonomie des personnes et des collectivités pauvres	I.4 I.5 II
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Projets "vivres contre travail" dans le domaine de la foresterie - comités de protection des forêts, pépinières, reboisement, développement des infrastructures forestières Développement rural, activités de transport, valorisation des ressources humaines, questions sociales, remise en état des sols, irrigation, construction de routes	
Organisation mondiale de la santé (OMS)		
Mandat	Relever le niveau de vie en améliorant la santé	I.3
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Collaboration entre le Service de médecine traditionnelle et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) pour la conservation des plantes médicinales. Appui aux pays qui consacrent des recherches à la rationalisation de l'utilisation de leurs produits actifs pharmacologiques, souvent dans le cadre de programmes de développement de la biodiversité	
Organisation mondiale du commerce (OMC)		
Mandat	Faciliter et libéraliser le commerce international, lui donner des fondements sûrs, surveiller le règlement des conflits commerciaux, reconnaître la nécessité de protéger l'environnement et favoriser un développement durable	IV
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Comité du commerce et de l'environnement : étudie les liens entre les politiques commerciales et écologiques (comptabilité entre les mesures de protection de l'environnement et les droits et les obligations définis par l'OMC)	

Banques de développement régional multilatéral

NOM		<u>Éléments de programme les plus pertinents</u>
Banque africaine de développement		
Mandat	Favoriser le développement économique et social dans les pays membres de la Banque	I.1, I.4 et I.5 II
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Document définissant la politique forestière : retirer le maximum d'avantages économiques et écologiques des ressources forestières (conservation et remise en état des forêts dégradées, bois de feu et plantations industrielles, accroissement de la capacité de production de bois de sciage, conservation des ressources naturelles, assistance technique	
Banque asiatique de développement (BasD)		
Mandat	Assistance aux pays membres en développement de la Banque	I.1 II III.1 (évaluation)
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Cadre politique et réglementaire; appui à la recherche concernant les technologies, les politiques et la mise en valeur; encouragement de la participation publique au développement de la foresterie; stratégies d'investissement; coopération avec des initiatives internationales et régionales; choix et conception de programmes d'investissement	
Banque interaméricaine de développement (BID)		
Mandat	Assistance aux pays membres de la Banque	II
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Financement de projets liés aux forêts, incluant le reboisement, la remise en état des sols, l'agroforesterie, le bois de feu, la petite industrie des produits forestiers, la conservation, l'édification de capacité institutionnelle ainsi que la recherche, etc.	

Organismes internationaux de recherche

NOM		<u>Éléments de programme les plus pertinents</u>
Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR)		
Mandat	Fait partie du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Recherche stratégique et appliquée sur l'amélioration de la conservation des forêts, de la productivité et de la gestion durable des forêts	I.3 III.1 à III.2
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Meilleure connaissance des aspects physiques, biologiques, économiques et sociaux des systèmes forestiers dans les pays en développement tropicaux. Durabilité de la production provenant des forêts grâce à la gestion, la sélection/l'amélioration des espèces, l'utilisation, la commercialisation et les politiques. Fourniture d'information et de conseils pour faciliter les décisions de politique. Développement des capacités nationales de recherche sur les forêts	
Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF)		
Mandat	Fait partie du GCRAI. Lutte contre le déboisement tropical, l'appauvrissement des sols et la pauvreté rurale par l'amélioration des systèmes agroforestiers	I.2, I.3 et I.5, III.1
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Recherche stratégique et appliquée en partenariats avec des institutions nationales pour étudier des technologies d'agroforesterie appropriées et renforcer les capacités nationales par la formation et la diffusion d'information. S'occupe principalement de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie	
Union internationale des instituts de recherches forestières		
Mandat	Favoriser la recherche en foresterie par un réseau de communication et de collaboration de 15 000 scientifiques et 700 institutions de recherche	III (recherche scientifique)

Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Réunions et échanges d'informations tous liés aux aspects scientifiques de la foresterie. Développement de l'assistance aux organismes qui s'occupent de recherche tropicale. Mise en évidence des besoins et des orientations futurs de la recherche en foresterie. Programme spécial pour les pays en développement qui, à Vienne, appuient des scientifiques pour leur permettre de participer à 250 réseaux.	
--	--	--

NOM		<u>Éléments de programme les plus pertinents</u>
Processus de Montréal		
Mandat	Dialogue international sur les critères et les indicateurs de la conservation et de la gestion durable des forêts tempérées et boréales	III.2
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Elaboration et approbation de critères et d'indicateurs juridiquement non contraignants par 10 pays (en développement ou développés) de l'hémisphère nord et de l'hémisphère sud. Application au niveau national	
Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (y compris Processus de Helsinki)		
Mandat	Coopération de tous les pays à la protection et à la gestion durable des forêts d'Europe; recommandations et thèmes susceptibles d'être étudiés plus avant par les organisations internationales et leurs organes subsidiaires; sert de référence à d'autres enceintes	III.2
Principaux programmes et problèmes concernant les forêts	Surveillance des écosystèmes forestiers; ressources génétiques; incendies de forêts; réseau de recherche sur la physiologie et les écosystèmes forestiers Lignes directrices pour la gestion durable des forêts, la conservation et la biodiversité et l'adaptation à l'évolution climatique; Processus de Helsinki; coopération avec des pays dont l'économie est en transition; critères et indicateurs de la gestion durable des forêts en Europe	
